

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 480 097**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 08043**

(54) Peigne.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 D 8/12.

(22) Date de dépôt..... 10 avril 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 16-10-1981.

(71) Déposant : ETABLISSEMENTS DELSOL SA, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Charles Kohen.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés,  
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention concerne d'une manière générale les peignes et vise plus particulièrement ceux de ces peignes qui, pour leurs utilisatrices, ont à remplir, outre leur fonction usuelle de fixation des cheveux, une fonction de décoration et portent à cet effet un motif ornemental.

A ce jour, un tel motif ornemental, qui est souvent limité à la seule partie renforcée que présente usuellement un peigne à la racine de ses dents, soit que cette partie renforcée soit dans le prolongement desdites dents, soit qu'elle 10 comporte elle-même un prolongement replié en visière pour en recouvrir ladite racine, est indissolublement lié au peigne qu'il affecte.

Il en résulte un double inconvénient.

Tout d'abord, il n'est pas possible aux utilisatrices de 15 modifier au gré de leur fantaisie la décoration des peignes dont elles disposent, par exemple pour marier cette décoration à leur équipement vestimentaire du moment.

En outre, il est nécessaire, de manière dispendieuse, de réaliser la partie décorée du peigne en une matière présentant 20 une résistance mécanique notable, qui est celle nécessitée par la fonction de fixation des cheveux de ce peigne, mais qui est largement surabondante pour celle de décoration de celui-ci.

La présente invention a d'une manière générale pour ob- 25 jet une disposition permettant d'éviter ces inconvénients.

De manière plus précise elle a pour objet un peigne caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'emboîtement permettant d'y rapporter de manière amovible une plaquette décorative.

30 Suivant une forme préférée de réalisation, ces moyens d'emboîtement sont constitués par une poche formée dans la partie renforcée que présente le peigne à la racine de ses dents, ou dans un prolongement de cette partie renforcée.

Certes, lorsque la partie renforcée d'un peigne comporte 35 un tel prolongement, qui est, comme mentionné ci-dessus, replié en visière à l'aplomb de la racine de ses dents, ce prolongement forme avec la partie restante du peigne une poche.

Mais, dans les réalisations de ce type connues à ce jour, cette poche est ouverte en direction de l'extrémité des dents,

et elle ne se prête donc pas à la mise en place d'une quelconque plaquette décorative.

Au contraire, la poche que présente suivant une forme préférée de réalisation le peigne suivant l'invention est ouverte 5 du côté opposé à l'extrémité des dents de ce peigne, et, elle se prête donc aisément à la mise en place, de manière amovible, d'une plaquette décorative, cette mise en place se faisant par simple insertion d'une telle plaquette dans une telle poche.

Il est ainsi loisible à l'utilisatrice d'un tel peigne 10 de modifier à son gré la décoration de celui-ci, plusieurs plaquettes décoratives différentes pouvant être associées à un même peigne, et l'utilisatrice de celui-ci pouvant donc choisir parmi ces plaquettes décoratives celle à rapporter sur ce peigne en fonction de ses conditions d'utilisation du 15 moment, voire même mettre en oeuvre ledit peigne sans aucune plaquette décorative.

En outre, une telle plaquette décorative n'ayant aucune fonction mécanique à assurer, elle peut avantageusement, et économiquement, être réalisée en un matériau différent de ce- 20 lui du peigne qu'elle a à charge d'équiper, ce matériau présentant, par exemple, une résistance inférieure à celle du matériau constitutif du peigne et étant de ce fait moins coûteuse.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront 25 d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un peigne suivant l'invention et d'une plaquette décorative suscep- 30 tible d'être associée à celui-ci ;

la figure 2 est, à échelle supérieure, une vue transversale en coupe de ce peigne, suivant la ligne II-II de la fi- gure 1, ledit peigne étant représenté sans plaquette décorative;

la figure 3 est une vue analogue à celle de la figure 2, 35 après mise en place d'une plaquette décorative ;

la figure 4 est une vue partielle en plan du peigne con- cerné, ainsi équipé d'une plaquette décorative ;

les figures 5, 6, 7 sont des vues respectivement analogues à celles des figures 2, 3, 4 et concernent une variante

de réalisation ;

la figure 8 est une autre vue analogue à celle de la figure 2 et concerne une autre variante de réalisation.

A la figure 1 on reconnaît, sous la référence générale 5 10, un peigne comportant, à la racine de ses dents 11, une partie renforcée 12 dont sont conjointement issues ledites dents 11.

Dans l'exemple de réalisation représenté sur la figure 1, cette partie renforcée 12 s'étend globalement dans le prolongement même des dents 11.

Suivant l'invention, le peigne 10 comporte des moyens d'emboîtement permettant d'y rapporter de manière amovible une plaquette décorative 13.

De préférence, et tel que représenté sur les figures 1 à 15 7, ces moyens d'emboîtement sont constitués par une poche 14 formée dans la partie renforcée 12 du peigne 10.

En pratique, et tel que représenté, cette poche 12 est formée entre une paroi inférieure, ou interne, 15, qui est dans le prolongement des dents 11, et une paroi supérieure, 20 ou externe, 16, qui double la précédente, à distance de celle-ci, en se raccordant d'un seul tenant à l'ensemble par une paroi transversale 17 formant le fond de la poche 14.

Cette paroi transversale 17 s'étend transversalement dans la zone de raccordement existante entre la paroi 15 et les 25 dents 11, en sorte que la poche 14 est ouverte du côté opposé à l'extrémité desdites dents 11.

Dans l'exemple de réalisation représenté, la poche 14 ainsi formée s'étend sur toute la longueur du peigne, et est ouverte latéralement à chacune de ses extrémités, à la manière 30 d'une fente.

En outre, dans l'exemple de réalisation illustré par les figures 1 à 3, la plaquette décorative 13, qui est par exemple dotée en surface d'un motif ornemental 18, ou qui est simplement une plaquette colorée, a des dimensions correspondant au plus à celles de la poche 14, en étant légèrement cintrée à la configuration du peigne 10 qu'elle doit équiper.

Conjointement, la face supérieure 16 de la poche 14 est ajourée par un évidement 19.

Pour sa mise en place, et tel qu'illustré par la figure

3, la plaquette décorative 13 est simplement emboîtée dans la poche 14 du peigne 10 qu'elle doit équiper.

Elle est alors visible de l'extérieur à travers l'évidement 19 de la face supérieure 16 de la poche 14 dans laquelle 5 elle a été ainsi insérée, figure 4.

Si désiré, la plaquette décorative 13 ainsi mise en place dans la poche 14 du peigne suivant l'invention peut en être retirée, par exemple pour mise en place d'une autre plaquette décorative différente.

10 Suivant la variante de mise en oeuvre illustrée par les figures 5 à 7, qui concerne le cas où la matière constitutive du peigne est transparente, la face supérieure de la poche 14 n'est pas ajourée, comme précédemment, mais pleine : elle laisse paraître par transparence la plaquette décorative 13 15 qu'elle renferme.

La variante de réalisation illustrée par la figure 8 concerne le cas où la partie renforcée 12 du peigne 10 comporte un prolongement 20 replié en visière à l'aplomb de la racine des dents 11.

20 Suivant l'invention, et suivant des modalités analogues à l'une quelconque de celles décrites ci-dessus, dans ce prolongement 20 est formée une poche 14 propre à l'emboîtement d'une quelconque plaquette décorative.

La présente invention ne se limite d'ailleurs pas aux 25 formes de réalisation décrites et représentées, mais englobe toute variante d'exécution et/ou de combinaison de leurs divers éléments.

En particulier, les moyens d'emboîtement permettant de rapporter de manière amovible une quelconque plaquette décorative sur le peigne à équiper peuvent être différents de la simple poche plus particulièrement décrite ci-dessus.

Il peut s'agir aussi bien par exemple de moyens d'emboîtement à encliquetage.

Dans le cas cependant où les moyens d'emboîtement sont 35 constitués par une poche, des moyens d'arrêt, chicanes par exemple, peuvent être prévus dans celles-ci, pour y affermir en position la plaquette décorative qui y est engagée.

Quoi qu'il en soit, suivant l'invention, de tels moyens d'emboîtement permettent d'équiper ou non, un peigne, de telle ou telle plaquette décorative choisie parmi un ensemble de plaquettes différentes, et de réaliser celles-ci en une matière différente de celle constitutive du peigne lui-même.

REVENDICATIONS

1. Peigne caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'emboîtement permettant d'y rapporter de manière amovible une plaquette décorative.
2. Peigne suivant la revendication 1, et comportant une partie renforcée à la racine de ses dents, caractérisé en ce que lesdits moyens d'emboîtement sont constitués par une poche formée dans ladite partie renforcée ou un prolongement de celle-ci.
3. Peigne suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ladite poche est ouverte du côté opposé à l'extrémité des dents.
4. Peigne suivant l'une quelconque des revendications 2, 3, caractérisé en ce que ladite poche s'étend sur toute la longueur du peigne.
5. Peigne suivant l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que la face supérieure de ladite poche est ajourée.
6. Peigne suivant l'une quelconque des revendications 2 à 4 et réalisé en matière transparente, caractérisé en ce que la face supérieure de ladite poche est pleine et fait paraître par transparence la plaque décorative qu'elle renferme.

1/1.

FIG. 1

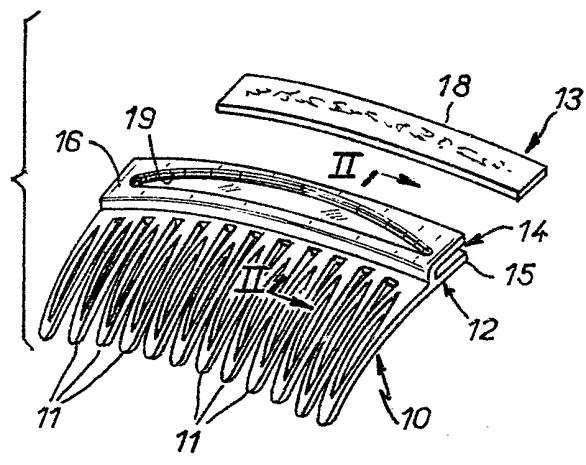


FIG. 2

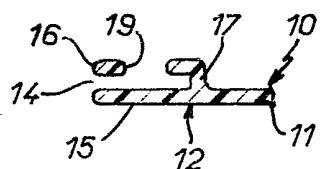


FIG. 3

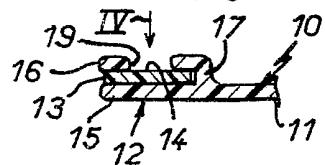


FIG. 5

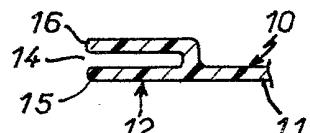


FIG. 4

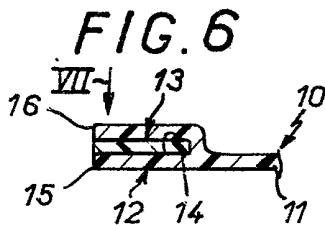
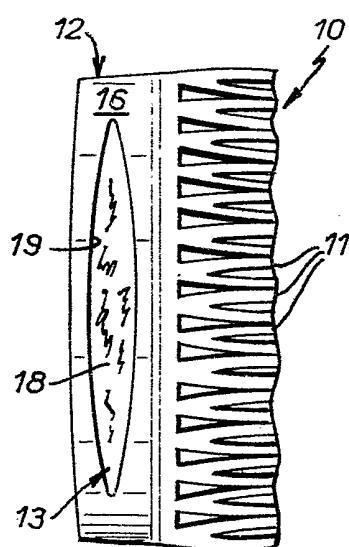


FIG. 7

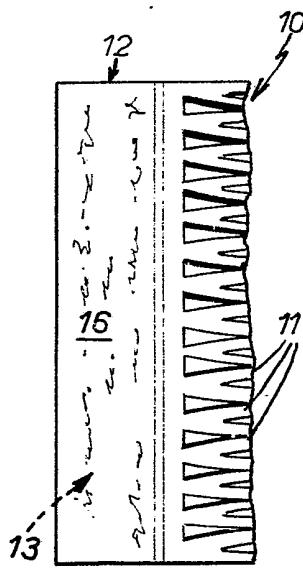


FIG. 8

